

PARDEVANT LES NOTAIRES résidans en la ville de Montréal dans  
la Province du Bas Canada, souffignés, FUT PRESENT *Abraham*  
*Ledoux dem. à St. Hyacinth*

lequel s'est volontairement engagé et s'engage par ces Présentes  
à M<sup>rs</sup> *Parson Gerard Ogilvy &c.*  
à ce présent et acceptant, pour à *leur* première réquisition partir de  
cette Ville en qualité de *Journaller*  
dans un de *leur* Canots ou Bateaux, pour faire le Voyage, tant en  
montant à *ancaster haut Canada* que pour  
*travailler pour les sieurs Hattsen sa dite*  
*qualité pendant douze mois, son temps à*  
*commencer moitié du chemin en montant*  
*le printemps prochain et promet*  
~~Et avoir bien et dûment soin pendant les routes et étant au dit lieu,~~  
~~des Marchandises, Vivres, Pelleteries, Ustensiles & de toutes les choses né-~~  
~~cessaires pour le Voyage; servir, obéir et exécuter fidèlement tout ce que~~  
~~le dit Sieur bourgeois~~  
ou tous autres représentant *leur* personne, auquel il pourroient trans-  
porter le présent Engagement, lui commanderont de licite et honnête, faire  
*leur* profit, éviter *leur* dommage, ~~en~~ avertir s'il vient à sa connoissance,  
et généralement tout ce qu'un bon *Journaller* doit et est obligé de  
faire; sans pouvoir faire aucune traite particulière, s'absenter, ni quitter le  
dit service, sous les peines portées par les ordonnances, et de perdre ses  
gages. Cet engagement ainsi fait, pour et moyennant la somme de  
*quarante huit* livres ou chelins, ancien courant de cette  
Province, *par mois pendant le dit temps*  
qu'il promet *tant* et s'obligent de bailler et payer au dit engagé  
~~un mois après son retour en cette Ville, et à son départ un équipement d'une~~  
*couverte de trois pt. a reconnu avoir reçu*  
*en s'engageant six piastres et d'avoir*  
*autant en partant.*

Car ainsi, &c. promettant, &c. obligeant, &c. renonçant, &c.

FAIT et passé au dit Montréal en l'Etude *de Janvier* l'an mil  
huit cent *huit* le *treize* de *Janvier*  
*avant* midi: & ont signé, à l'exception du dit engagé  
qui, ayant déclaré ne le savoir faire, de ce enquis, a fait la marque ordinaire  
après lecture faite.

*Abraham X Ledoux*  
*marque*



13 Janvier 1808

Abraham Ledoux

ancaster

Journalier

P. P. O. H.

1808

Faint, illegible text at the top of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

Second section of faint, illegible text, likely bleed-through.

Third section of faint, illegible text, likely bleed-through.

Fourth section of faint, illegible text, likely bleed-through.

Fifth section of faint, illegible text, likely bleed-through.